

Partir en Licence 3 / Master 1 / Master 2

Avant tout ...

Un projet de mobilité à l'international se réfléchit sur le long terme et doit être pensé en fonction d'un projet professionnel.

Il faut tenir compte aussi du fait que la sélection se fait désormais entre la L3 et le M1.

Les étudiants de l'Ecole de Droit peuvent étudier un ou deux semestres à l'étranger dans une de ses facultés partenaires. Les mobilités sur l'année universitaire entière sont néanmoins encouragées pour une meilleure immersion culturelle et linguistique.

Effectuer une mobilité d'étude à l'étranger permet à l'étudiant de valider une année/un semestre de sa L3 ou de son M1/M2 à l'UCA, et non de valider un diplôme à l'étranger.

L'étudiant en mobilité est par conséquent inscrit à l'UCA et acquitte les droits nationaux d'inscription en vigueur en France.

ATTENTION : PAS DE DÉPART POSSIBLE EN L1 NI L2

Période de la mobilité

L3 / M1

- Soit à l'année
- Soit pour un semestre

M2

Uniquement sur l'année complète

Critères de sélection des étudiants L3 / M1 / M2

- le projet de l'étudiant ;
- la qualité du dossier ;
- la destination choisie ;
- la maîtrise de la langue du pays de destination choisi.

Remarques sur le départ en L3

La sélection se fait désormais entre la L3 et le M1. De ce fait, il faut bien réfléchir à votre projet de mobilité si vous souhaitez partir à l'étranger afin qu'il soit en cohérence avec le Master que vous allez choisir.

En raison de la particularité de certaines matières suivies lors de l'année L3, les dossiers de candidature seront étudiés au cas par cas.

Pour les départs sur un semestre, nous recommandons aux étudiants d'être vigilants sur la compatibilité des calendriers universitaires de l'Ecole de Droit et de la faculté partenaire souhaitée. Dès lors qu'il a été sélectionné pour partir sur la base d'un semestre dans la faculté étrangère, l'étudiant doit être assidu aux cours et présent aux examens organisés dans chaque faculté.

Remarques sur le départ en M1 (sous réserve de l'accord du Directeur de Master)

Masters ouverts en mobilité à l'année ou au semestre

- M1 Relations Internationales
- M1 Sécurité publique
- M1 Droit pénal et Sciences criminelles
- M1 Droit civil
- M1 Culture juridique (privé et public)
- M1 Justice, Procès, Procédure
- M1 Droit social

Masters ouverts en mobilité uniquement au semestre 2

- M1 Conformité et maîtrise des risques juridiques et financiers,
- M1 Carrières publiques
- M1 Gestion Juridique et Fiscale de l'Entreprise / GEFIRE
- M1 Administration Economique et Sociale

Masters non ouverts aux mobilités en raison d'un cadre réglementaire spécifique ou d'une spécialisation en droit français

- M1 Droit notarial
- Droit du financement et du patrimoine des entreprises

Remarques sur le départ en M2

Les départs en Master 2 ne sont possibles qu'à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sur toute l'année universitaire. Sont principalement proposées trois concentrations :

- Droit Public International
- Droit et Société
- Droit Social

Cette destination est prioritairement proposée aux étudiants inscrits en M1 Relations Internationales et M1 Droit social. Dans tous les cas, l'accord préalable du Directeur de Master 2 est obligatoire.


Coordinatrice Relations Internationales

Ioana PINTEA-GOMES

04 73 17 76 58

ri.droit@uca.fr(mailto:ri%2Edroit%40uca%2Efr)

- Bureau 006 MI -



<https://droit.uca.fr/international/je-veux-partir-a-letranger/faire-des-etudes/mon-depart-a-letranger/partir-en-licence-3-master-1-master-2>(<https://droit.uca.fr/international/je-veux-partir-a-letranger/faire-des-etudes/mon-depart-a-letranger/partir-en-licence-3-master-1-master-2>)